Mulhouse

BUDGET PRIMITIF 2024

Rapport de présentation

Table des matières

1 LES VOLUMES BUDGETAIRES 2024 3

2 LE BUDGET PRINCIPAL 4

2.1 L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 4

2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 4

2.2.1 Une épargne brute calibrée au programme d'investissement 4
2.2.2 Les recettes de fonctionnement 5
2.2.3 Les dépenses de fonctionnement 12

2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT 20

2.3.1 Un programme d'investissement ambitieux pour construire la ville de demain 20
2.3.2 Les recettes d'investissement 21
2.3.3 Les dépenses d'investissement 23

3 LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES 29

3.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 29

3.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT 30

Le budget primitif 2024 a été construit dans un contexte contraint par l'inflation persistante et un rebond marqué des taux d'intérêts, qui pèsent fortement sur les marges de manœuvre budgétaires des collectivités locales.

La hausse générale des prix, qui a touché tous les postes de dépenses à hauteur de 4,9% en 2023, devrait se poursuivre en 2024 avec un taux d'inflation attendu à 2,6%. Les dépenses énergétiques de la ville sont par ailleurs estimées à 7 millions d'euros en 2024, soit une hausse de près de 50% sur deux ans atténuée par le plan de sobriété énergétique mis en œuvre. Les mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents, renforcées au plan local par une augmentation du régime indemnitaire et la mise en place des tickets restaurant, auront elles aussi un impact important sur les finances de la collectivité. Enfin, les taux d'intérêts, qui s'établissaient en-deçà de 1% depuis 2019, ont bondi autour de 4,5% fin 2023, renchérissant le coût de l'ensemble de nos projets d'investissements.

Ces difficultés ne sont pas compensées par l'Etat, dont les dotations stagnent, hormis la Dotation de Solidarité Urbaine qui devrait être revalorisée autour de 3% en 2024. Par ailleurs, un nouvel encadrement des finances locales ou une diminution de ces dotations ne sont pas à exclure dans le cadre de la stratégie pour le redressement des comptes publics. D'autre part, la dynamique fiscale 2024 se limitera aux revalorisations physiques et forfaitaires des bases, les taux étant inchangés par rapport à 2023. Enfin, l'atonie du marché de l'immobilier pourrait provoquer la perte de plus de 1 million d'euros de recettes pour la collectivité à travers les droits de mutation.

Malgré ce contexte défavorable, la ville amplifie son action en faveur des mulhousiens, en témoignent la hausse de 1,2 millions d'euros des moyens dédiés aux services publics et la forte ambition de ce budget 2024 en matière d'investissements, avec près de 70 millions d'euros de dépenses d'équipement prévues. Ces dépenses d'équipement font partie d'un plan pluriannuel d'investissement de près de 400 M€ sur 2020-2028, qui contribueront à construire la ville de demain : une ville apaisée, durable et agréable à vivre.

1. Les volumes budgétaires 2024

Le projet de Budget Primitif (BP) 2024 de la Ville de Mulhouse est composé du budget principal et du budget annexe des pompes funèbres. Au total, ces deux budgets s'équilibrent à 296 756 000 €, qui se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT 188,3 M€

INVESTISSEMENT 108,5 M€

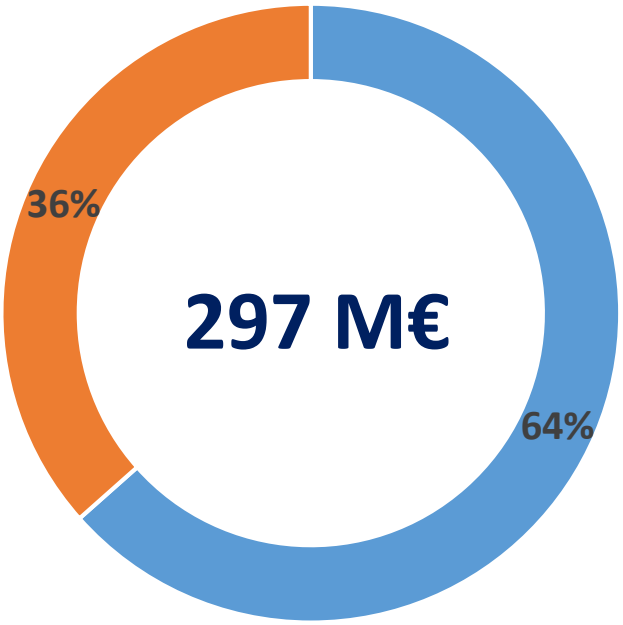

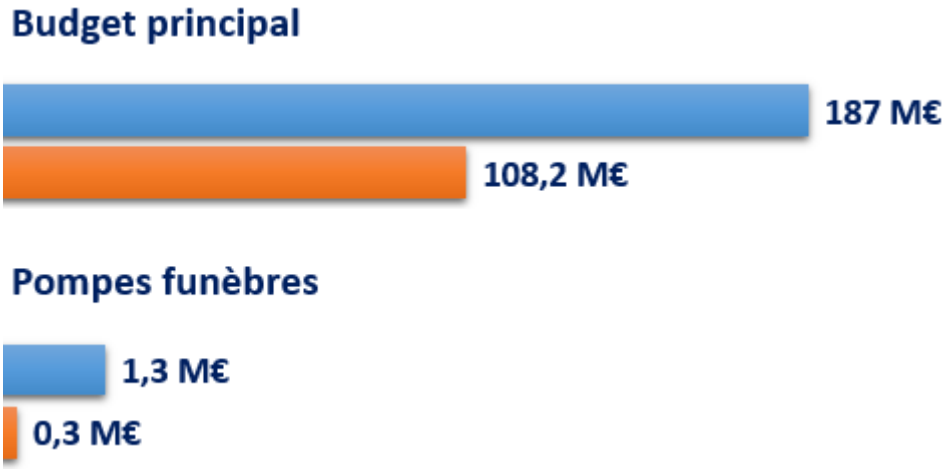

2. Le budget principal

2.1 L'équilibre du budget principal

Le budget principal est équilibré à 295 168 000 € :

FONCTIONNEMENT	TOTAL (€)
DEPENSES	186 953 000
RECETTES	186 953 000

INVESTISSEMENT	TOTAL (€)
DEPENSES	108 215 000
RECETTES	108 215 000

TOTAL CUMULE BUDGET PRINCIPAL	295 168 000

2.2 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 186 953 000 €. On distingue les opérations :

- réelles, qui provoquent un mouvement de trésorerie ;
- d'ordre, qui n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité. Il s'agit de jeux d'écritures qui n'entraînent aucun décaissement ni encaissement.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue le socle de la richesse financière de la collectivité et lui permet d'autofinancer une partie de ses investissements.

2.2.1 Une épargne brute calibrée au programme d'investissement

Fortement impactée au BP 2023 par la crise énergétique, l'épargne brute 2024 est attendue en rebond de + 3,9 M€ pour atteindre 26,1 M€. Le taux d'épargne brute est de 14,2% des recettes réelles de fonctionnement, ce qui constitue un niveau en adéquation avec le programme d'investissement porté par la Ville.

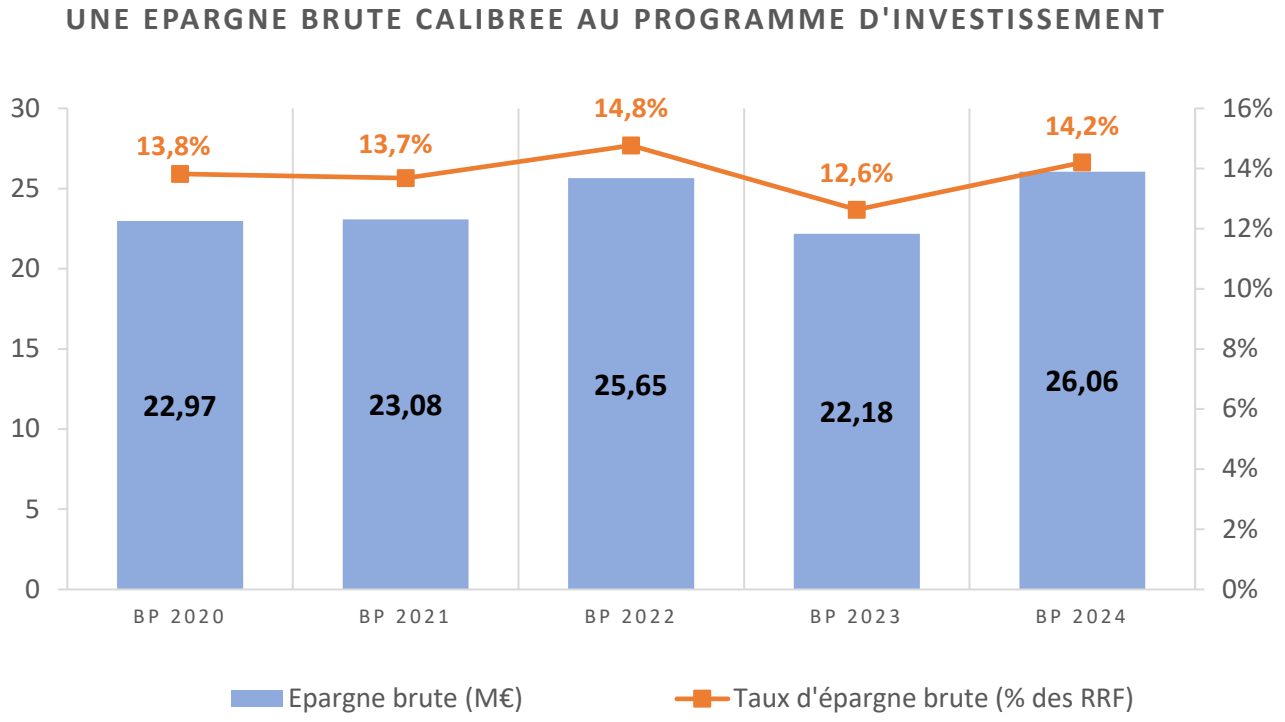

2.2.2 Les recettes de fonctionnement

La création en 2024 d'un budget propre à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse (OSM) entraîne des modifications de périmètre dont il convient de tenir compte pour analyser les écarts entre les BP 2023 et 2024. Le tableau ci-dessous récapitule ces changements de périmètre :

	BP 2023	BP 2024	%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**178 333 000 €**	**186 952 530 €**	**4,8%**
PRODUITS DES SERVICES	*16 392 340 €*	*20 483 210 €*	
OSM - Passage en Régie personnalisée	*3 833 700 €*		
PRODUITS DES SERVICES A PERIMETRE CONSTANT	**20 226 040 €**	**20 483 210 €**	**1,3%**
IMPOTS ET TAXES	**95 226 305 €**	**98 986 655 €**	**3,9%**
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	*57 174 784 €*		
OSM - Passage en Régie personnalisée	*-988 200 €*		
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS A PERIMETRE CONSTANT	**56 186 584 €**	**57 312 673 €**	**2,0%**
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	**5 817 519 €**	**5 825 680 €**	**0,1%**
PRODUITS FINANCIERS	**700 482 €**	**698 282 €**	**-0,3%**
ATTENUATIONS DE CHARGES	**291 000 €**	**691 000 €**	**137,5%**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**5 500 €**	**5 500 €**	**0,0%**
RECETTES D'ORDRE	**2 725 070 €**	**2 950 000 €**	**8,3%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PERIMETRE 2024	**181 178 500 €**	**186 953 000 €**	**3,2%**

En valeur faciale, les recettes sont en hausse de +4,8% par rapport au BP 2023. Cette progression est ramenée à +3,2% en retraitant le changement de périmètre budgétaire détaillé ci-dessus :

	BP 2023	BP 2024	évol. en M€	Variation
Recettes Réelles	**175 607 930 €**	**184 003 000 €**	**8,4 M€**	**4,8%**
Impôts et taxes	95 226 305 €	98 986 655 €	3,8 M€	3,9%
Dotations et subventions	57 174 784 €	57 312 673 €	0,1 M€	0,2%
Produits des services	16 392 340 €	20 483 210 €	4,1 M€	25,0%
Produits de gestion courante	5 817 519 €	5 825 680 €	0,0 M€	0,1%
Produits financiers	700 482 €	698 282 €	0,0 M€	-0,3%
Autres recettes	296 500 €	696 500 €	0,4 M€	134,9%
Recettes d'ordre	**2 725 070 €**	**2 950 000 €**	**0,2 M€**	**8,3%**
TOTAL RECETTES	**178 333 000 €**	**186 953 000 €**	**8,6 M€**	**4,8%**
TOTAL RECETTES à périmètre constant	***181 178 500***	***186 953 000***	***5,77 M€***	***3,2%***

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 184 M€. Elles sont principalement composées des impôts et taxes (53%), des dotations et subventions (31%) et des produits des services (11%) :

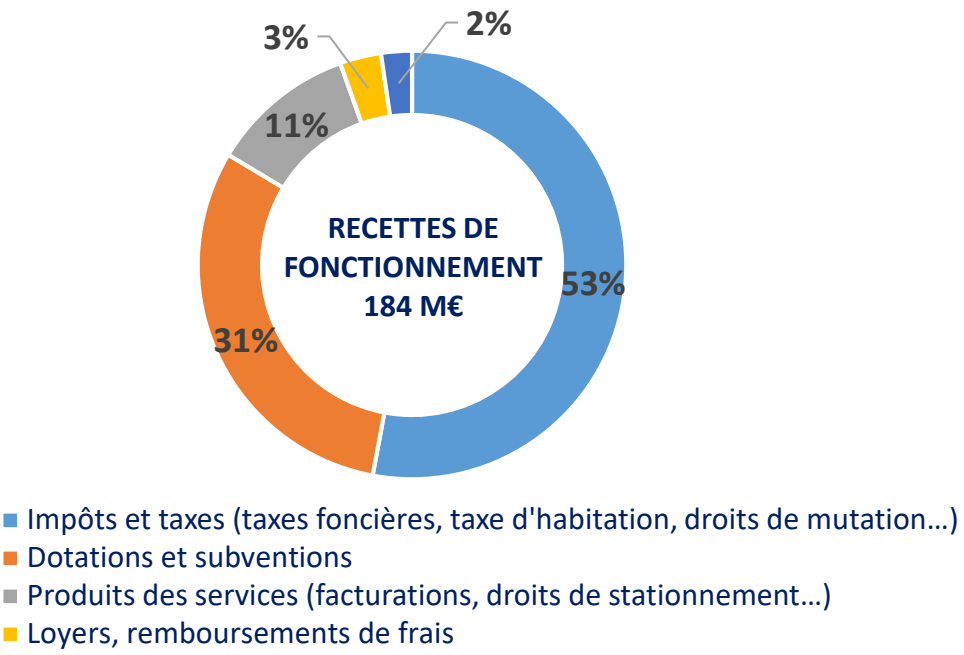

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 98,9 M€

Les impôts et taxes constituent la principale ressource de la section de fonctionnement. Ils devraient atteindre 98,9 M€ en 2024, et sont composés :

❖ *Des impôts ménages : 69,9 M€*

Depuis 2023, plus aucun ménage n'est redevable de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les communes, la perte de cette recette a été compensée par le transfert des recettes départementales de taxe foncière, assorti d'un coefficient correcteur (« CoCo ») assurant la neutralité de la réforme. La composante « CoCo » évolue de la même manière que les bases fiscales, mais est insensible aux variations du taux d'imposition. En résulte une perte d'efficacité du levier fiscal pour les communes qui bénéficient d'un reversement au titre du « CoCo », dont Mulhouse fait partie. En définitive, près d'un quart de la fiscalité mulhousienne n'est plus modulable suite à cette réforme.

Les prévisions budgétaires 2024 ont été bâties sur les bases ci-dessous pour ce qui est de la fiscalité locale :

- revalorisation forfaitaire des locaux d'habitation : +4,2% ;
- revalorisation forfaitaire des bases des locaux professionnels : +0,5% ;
- revalorisation physique des bases : +0,5% ;
- stabilité des taux d'imposition.

Les recettes qui en résultent sont les suivantes :

- taxe foncière sur le produit bâti : 67,5 M€ ;
- taxe foncière sur le produit non bâti : 0,4 M€ ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 1,7 M€ ;
- régularisations années antérieures : 0,2 M€.

❖ *Retours communautaires anticipés en progression :*

- pour compenser les impacts de la réorganisation des services à travers l'attribution de compensation ;

- pour tenir compte du vote d'une dotation de solidarité communautaire revalorisée de +2 M€ au global par m2A.

❖ *Les impôts indirects : 7 M€*

	BP 2023	BP 2024	Variation
Droits de place	1 213 000	1 221 350	0,7%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	733 093	733 093	0,0%
Taxe sur l'électricité	1 660 000	1 660 000	0,0%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 900 000	2 800 000	-3,4%
Taxe sur les emplacements publicitaires	400 000	420 000	5,0%
Autres impôts indirects	89 000	90 000	1,1%
Impôts indirects	**6 995 093**	**6 924 443**	**-1,0%**

Les impôts indirects sont budgétés à 6,9 M€ en 2023 en baisse de -1% par rapport au budget précédent. Cette diminution est liée à la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui est anticipée à la baisse (-0,1 M€) au vu du ralentissement du nombre de transactions sur le marché de l'immobilier (-1,1 M€ par rapport au réalisé 2022).

Chapitre 74 – Dotations et participations : 57,3 M€

Les dotations et participations, qui représentent 31% des recettes réelles de fonctionnement devraient progresser de +0,1 M€ en valeur faciale, et de +1,1 M€ à périmètre constant.

❖ *Concours financiers de l'Etat : 49,8 M€*

Ce sont les dotations accordées par l'état pour compenser le coût des compétences que ce dernier a transféré aux collectivités locales. En 2024, leur revalorisation devrait se limiter à +1,7%, bien en-deçà de l'inflation :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 19,2 M€, stable par rapport à 2023 ;
- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) devrait être revalorisée de +3,2% par rapport à celle perçue en 2023, portant son montant à 28,2 M€ ;
- la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) devrait subir une nouvelle baisse de -0,07 M€ par rapport à 2023 et s'établir à 1,4 M€ ;
- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) reste stable à 0,8 M€

	BP 2023	BP 2024	Variation
Dotation Globale de Fonctionnement	19 205 000	19 225 000	0,1%
Dotation de Solidarité Urbaine	27 260 000	28 190 000	3,4%
Dotation Nationale de Péréquation	1 570 000	1 430 000	-8,9%
Dotation Générale de Décentralisation	814 268	814 268	0,0%
FCTVA sur dépenses de fonctionnement	110 000	110 000	0,0%
Concours financiers de l'Etat	**48 959 268**	**49 769 268**	**1,7%**

❖ *Autres attributions : 3,06 M€*

Elles sont essentiellement composées des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations consenties sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, prévues à 2,5 M€ au BP 2024. La dotation d'état pour les titres sécurisés, revalorisée dans le projet de loi de finances 2024, est budgétée à 0,14 M€ contre 0,08 M€ en 2023. Les autres attributions sont stables :

- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 0,24 M ;
- Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : 0,15 M€ ;
- Dotation de recensement (0,02 M€).

❖ *Participations et subventions : 4,5 M€*

Les participations et subventions sont en retrait de -14,5% en valeur faciale :

	BP 2023	BP 2024	Variation
(1) Participations autres collectivités	1 737 200	1 541 000	-11,3%
(2) Autres participations de l'Etat : culture, social, scolaire, coopération transfrontalière, etc.	1 633 310	994 130	-39,1%
(3) Participations CAF et autres organismes	1 870 300	1 946 030	4,0%
Participations et subventions	**5 240 810**	**4 481 160**	**-14,5%**
Participations et subventions à périmètre constant	***4 252 610***	***4 481 160***	***5,4%***

Cette baisse est liée aux recettes qui seront dorénavant perçues par la régie personnalisée de l'OSM (1 M€). A périmètre constant, les financements de nos partenaires devraient être en hausse de +5,4% :

(1) Hors effet OSM, les participations d'autres collectivités sont en retrait de -0,05 M€, en raison de l'absence de biennale d'art contemporain en 2024. La participation du SIVU du Casino de Blotzheim est stable à 1,1 M€ ;

(2) Les subventions de fonctionnement perçues de l'Etat devraient augmenter de +0,2 M€ hors effet de périmètre : des financements nouveaux sont attendus pour le projet « Notre école faisons là ensemble » (0,09 M€ à destination des écoles mulhousiennes) et pour les conseillers et espaces France Service (0,09 M€).

(3) Les autres participations représentent 1,95 M€, dont :

- 1,3 M€ dans le cadre des projets de transformation et de renouvellement urbains : NPNRU, plans de sauvegarde, sécurité incendie tours Plein Ciel, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, etc. ;
- 0,25 M€ pour des projets dans les domaines de la jeunesse et des sports ;
- 0,24 M€ en matière culturelle ;
- 0,07 M€ en faveur de l'éducation ;
- 0,1 M€ de participations diverses.

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 16,4 M€

Ils sont budgétés en hausse de +4,1 M€ par rapport à 2023, dont +3,9 M€ liés au changement de périmètre budgétaire consécutif à la création de la régie personnalisée de l'OSM (refacturation du personnel et perte des recettes de billetterie).

A périmètre constant les produits des services progressent donc de +0,2 M€ par rapport au BP 2023, incluant :

- des recettes de stationnement et Forfaits Post Stationnement ajustées à 5,4 M€ (+0,5 M€) au regard de la fréquentation et d'une évolution tarifaire au 1er janvier 2024 ;

- des refacturations de personnel qui reculent de -0,4 M€ en raison des réorganisations en cours en lien avec m2A ;

- une augmentation de +0,1 M€ sur les autres produits des services.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 5,8 M€

Ces produits devraient être stables en 2024. Ils se composent pour l'essentiel :

- des recettes liées au patrimoine immobilier de la collectivité (loyers et remboursements de charges) : 2,2 M€ ;
- du loyer financier de 1,5 M€ versé par l'Etat pour l'Hôtel de Police. Cette recette est ensuite reversée par la Ville au propriétaire du bien n'a pour conséquent pas d'incidence financière ;
- des redevances d'exploitation versées par les exploitants de parkings en ouvrage : 0,5 M€ ;
- des recettes des entrées au Théâtre et des remboursements sur contrats aidés, qui représentent tous deux 0,3 M€.

Chapitre 042 – Recettes d'ordre : 2,7 M€

Il s'agit de transferts de crédits entre les sections de fonctionnement et d'investissement, permettant notamment de retracer des mouvements qui impactent l'actif de la collectivité, mais sans avoir de conséquences sur sa trésorerie. En 2024, les recettes d'ordre de fonctionnement ressortent à 2,95 M€, dont :

- 0,8 M€ de travaux d'investissement en régie, qui correspondent à des immobilisations créées par la collectivité pour elle-même. Les moyens engagés en section de fonctionnement pour ces immobilisations sont transférées à l'investissement par opération d'ordre ;

- 2,15 M€ de reprises sur subventions d'investissement. Celles-ci viennent réduire la charge d'amortissement des immobilisations, sur la même durée que l'amortissement des biens qu'elles ont contribué à financer.

2.2.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont budgétées à 187 M€.

	BP 2023	BP 2024	Ecart	%
Dépenses Réelles	**153 425 660 €**	**157 943 632 €**	**4,5 M€**	**2,9%**
Charges de personnel	82 062 600 €	84 596 600 €	2,5 M€	3,1%
Moyens des services publics	27 171 155 €	28 410 873 €	1,2 M€	4,6%
Energie / Fluides	10 131 235 €	6 957 485 €	-3,2 M€	-31,3%
Subventions et contributions	29 645 810 €	33 182 814 €	3,5 M€	11,9%
Charges financières	3 915 060 €	4 315 060 €	0,4 M€	10,2%
Charges exceptionnelles	51 150 €	32 150 €	0,0 M€	-37,1%
Autres charges	448 650 €	448 650 €	0,0 M€	0,0%
Dépenses d'ordre	**24 907 340 €**	**29 009 368 €**	**4,1 M€**	**16,5%**
Amortissements	10 894 990 €	10 931 000 €	0,0 M€	0,3%
Autofinancement	14 012 350 €	18 078 368 €	4,1 M€	29,0%
TOTAL DEPENSES	**178 333 000 €**	**186 953 000 €**	**1,9 M€**	**4,8%**
TOTAL DEPENSES à périmètre constant	***178 209 250 €***	***186 953 000 €***	***9,1 M€***	***4,9%***

La construction budgétaire 2024 est marquée par une forte inflation, des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents territoriaux et par un fort rebond des taux d'intérêts renchérissant le coût de la dette. Dans ce contexte, il convient de maîtriser les dépenses non contraintes pour préserver l'épargne brute et donc la capacité d'investissement de la Ville, tout en continuant à offrir aux mulhousiens des services publics de qualité.

A périmètre constant et hors énergie, la progression des dépenses réelles de fonctionnement est contenue à +3% par rapport au budget précédent. Cette évolution porte sur les dépenses de personnel (+3,7%), les moyens des services publics (+4,6%) et les intérêts de la dette (+10,2%)

Le tableau qui suit détaille, pour les dépenses réelles de fonctionnement, les modifications de périmètre dont il convient de tenir compte pour l'analyse des écarts entre les budgets 2023 et 2024 :

	BP 2023	BP 2024	%
Dépenses de fonctionnement	**153 425 660 €**	**157 943 632 €**	**2,9%**
MOYENS DES SERVICES PUBLICS	**27 171 155 €**	**28 410 873 €**	**4,6%**
ENERGIE / FLUIDES BP 2023	*10 131 235 €*		
Energie / Fluides	*-3 173 750 €*		
ENERGIE / FLUIDES PERIMETRE CONSTANT	**6 957 485 €**	**6 957 485 €**	**0,0%**
CHARGES DE PERSONNEL BP 2023	*82 062 600 €*		
OSM - Passage en Régie personnalisée	*-505 000 €*		
CHARGES DE PERSONNEL PERIMETRE CONSTANT	**81 557 600 €**	**84 596 600 €**	**3,7%**
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS BP 2023	*29 645 810 €*		
OSM - Passage en Régie personnalisée	*3 555 000 €*		
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS PERIMETRE CONSTANT	**33 200 810 €**	**33 182 814 €**	**0,0%**
CHARGES FINANCIERES	**3 915 060 €**	**4 315 060 €**	**10,2%**
ATTENUATIONS DE PRODUITS	**448 650 €**	**448 650 €**	**0,0%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**51 150 €**	**32 150 €**	**-37,1%**
Dépenses réelles de fonctionnement périmètre 2024	**153 301 910 €**	**157 943 632 €**	**3,0%**

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses de fonctionnement du BP 2024 par catégorie :

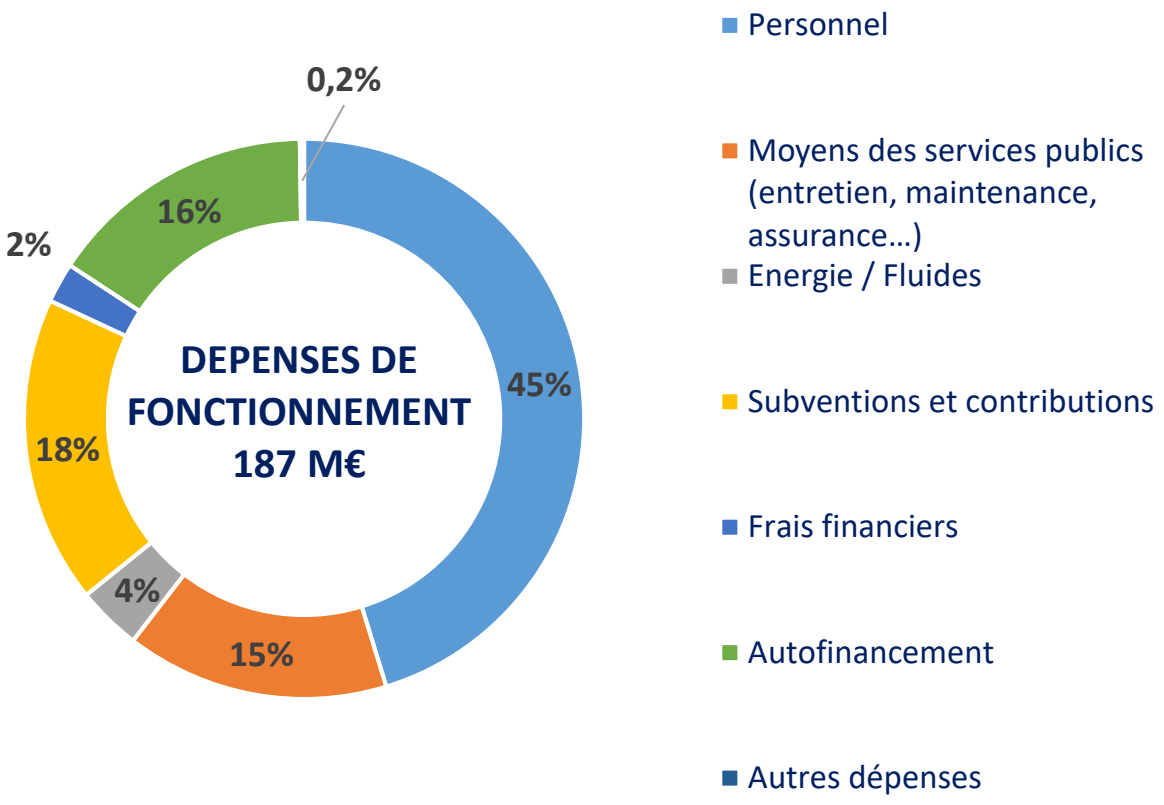

Chapitre 012 – Charges de personnel : 84,6 M€

Les dépenses de personnel constituent 54% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses devraient progresser de +3,7% par rapport à 2023 à périmètre constant. Le projet de budget primitif 2024 intègre à la fois :

- des mesures 2023 en année pleine :

➔ augmentation de +1,5% de la valeur du point d'indice intervenue au 1er juillet 2023 : +0,4 M€ ;
➔ revalorisation du régime indemnitaire équivalente à +1,5% de valeur du point d'indice (mesure locale) : +0,4 M€ ;
➔ relèvement du taux de prise en charge des transports en commun (75% au lieu de 50% à compter du 1er septembre 2023) et revalorisation des frais de missions.

- des mesures qui interviendront en 2024 :

➔ 5 points d'indice majorés supplémentaires pour tous les agents : +0,6 M€ ;
➔ Augmentation du SMIC : +0,1 M€ ;
➔ Glissement Vieillesse Technicité : +0,6 M€ ;
➔ Effet noria : -0,4 M€ ;
➔ mise en place des tickets restaurant : +0,8 M€ ;
➔ organisation des élections européennes : +0,1 M€

Chapitre 011 – Moyens des services publics : 28,4 M€

Il s'agit des moyens mis en œuvre pour déployer des services publics de qualité à destination des mulhousiens. Une hausse de +1,5 M€ de ces dépenses est prévue, portant l'enveloppe budgétaire à 28,4 M€ :

	BP 2023	BP 2024	Variation
Achats de matières, fournitures et prestations	4 638 945	4 661 429	0,5%
Services extérieurs	20 838 710	21 874 494	5,0%
Impôts et taxes	1 693 500	1 874 950	10,7%
Moyens des services publics	**27 171 155**	**28 410 873**	**4,6%**

Par rapport au budget 2023, la Ville consacrera 1,1 M€ de prestations de services supplémentaires en faveur des mulhousiens, dont :

- 0,25 M€ pour favoriser les modes de déplacements doux (actualisation des coûts des Pass'Junior et Seniors, nouveau contrat de gestion des vélos en libre-service, gestion d'abris vélos) ;
- 0,28 M€ pour l'animation de la ville dont : +0,12 M€ pour le festival Scènes de Rues sur 3 jours, +0,08 M€ pour les festivités autour de l'accueil de la flamme olympique, +0,08 M€ pour étendre le Marché de Noël au nouveau plateau piétonnier ;
- 0,25 M€ à destination des écoles pour leur nettoyage, leur entretien et le remplacement des ATSEM, ainsi qu'au titre du projet « Notre Ecole Faisons la Ensemble » (programme financé par l'Etat) ;
- 0,12 M€ pour renforcer l'entretien et la sécurité des espaces verts ;
- 0,1 M€ pour la gestion externalisée de points lumineux dans le cadre du Plan Lumière ;
- 0,08 M€ pour accroître l'attractivité touristique et universitaire de la Ville et renforcer l'accueil des nouveaux arrivants.

Par ailleurs, les dépenses liées au patrimoine immobilier de la collectivité (charges locatives et de copropriéte et taxes foncières) sont anticipées en hausse de +0,3 M€.

Chapitre 011 – Energie et fluides : 7 M€

Le projet de budget primitif 2024 porte 7 M€ de dépenses énergétiques, en baisse de -30% par rapport au BP 2023, mais en hausse de +44% par rapport aux dépenses réellement supportées en 2022 (+2,1 M€). Le coût des énergies demeure à un niveau bien supérieur à celui de ces dix dernières années :

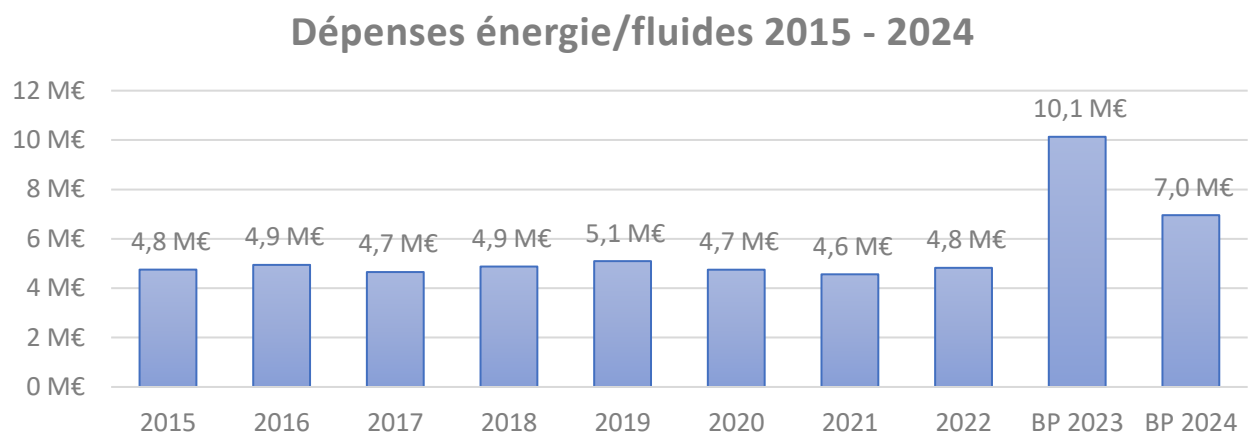

Chapitre 65 – Charges de gestion courante : 33,2 M€

Le budget 2024 ressort à 33,2 M€ dont une subvention nouvelle de 3,55 M€ destinée à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse. A périmètre constant, les subventions versées sont stables par rapport au BP 2023. Les charges de gestion courante se décomposent de la manière suivante :

❖ *Fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale : 2,9 M€*

La subvention d'équilibre du CCAS est prévue à hauteur de 2,9 M€ pour 2024, contre 2,6 M€ en 2023. Cette augmentation de +11% permettra au CCAS de renforcer sa capacité d'accueil et de mettre en œuvre de nouveaux projets en soutien des mulhousiens les plus fragiles.

❖ *Fonctionnement de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse : 3,55 M€*

A compter du 1er janvier 2024, l'OSM disposera d'un budget propre dans le cadre d'une régie à autonomie financière et dotée de la personnalité morale créée en 2023. La Ville de Mulhouse versera 3,55 M€ à cette dernière en 2024, pour accompagner le projet d'obtention du label « Orchestre National en Région ».

Contingents et participations : 12 M€

La Ville de Mulhouse contribue au financement d'organismes de regroupement (dont les plus importants sont le SDIS, l'Opéra du Rhin et la HEAR) ainsi qu'au fonctionnement des écoles privées. Ces dépenses sont stables par rapport au BP 2023.

❖ *Subventions de fonctionnement : 13,0 M€*

Les subventions de fonctionnement octroyées à nos partenaires associatifs sont stables à 13 M€. Le tableau qui suit précise leur répartition par domaine d'activité :

	BP 2024
Culture	4 051 503
Jeunesse	3 383 691
Sports	2 501 065
Action sociale, Famille et Santé	892 498
Environnement et Aménagements Urbains	796 610
Amicale du personnel	580 945
Relations internationales	254 700
Réserve énergie	0
Enseignement et formation	186 315
Action Economique	129 200
Subventions diverses	215 685
Subventions de fonctionnement	**12 992 212**

Chapitre 66 – Charges financières : 4,3 M€

Les intérêts de la dette sont projetés en hausse de +0,4 M€ en 2024, en lien avec des taux d'intérêts particulièrement élevés autour de 4,5% actuellement contre 0,64% en 2022 :

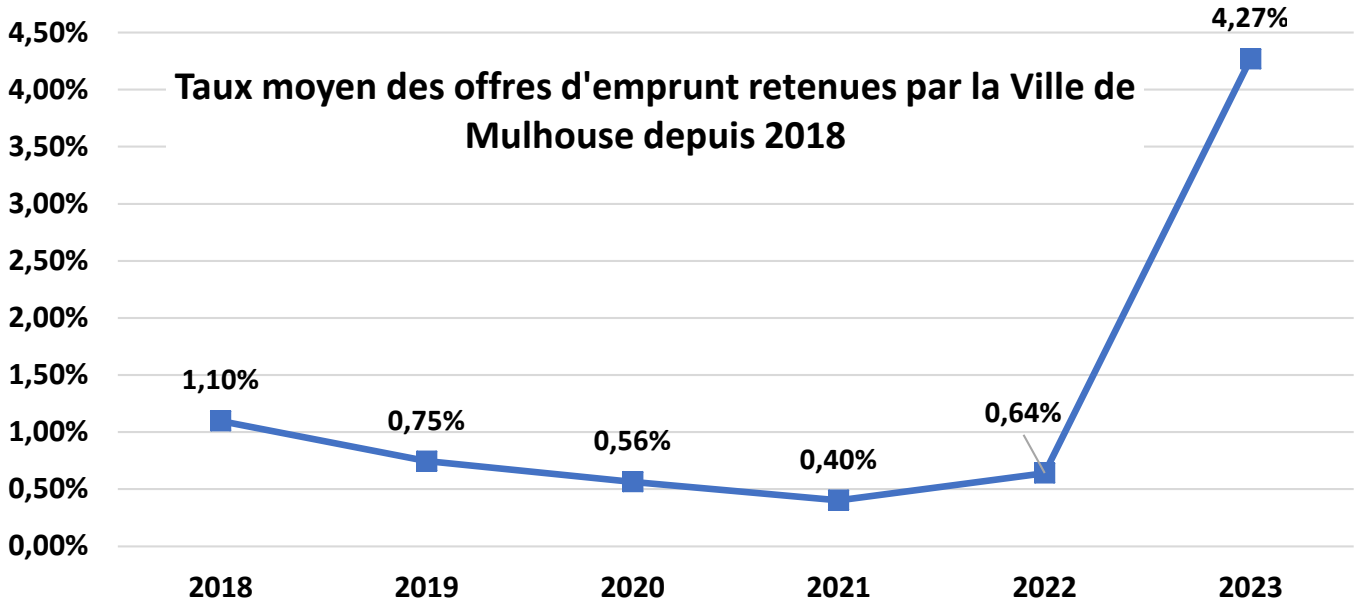

La stratégie poursuivie par la Ville de Mulhouse depuis plusieurs années en matière de dette (refinancements, recours au taux fixe) a permis de dégager 1,5 M€ de marges de manœuvre depuis 2020 et de détenir une dette entièrement sécurisée. Le contexte de taux actuel impose de déployer de nouveaux leviers de financement :

- Recours croissant aux produits à taux variables permettant de disposer de marges de renégociation plus importantes ;
- Appel à des emprunts de type « intracting » à taux fixe de 2% sur les projets ciblés uniquement sur les économies d'énergie.

Par ailleurs, si le programme d'investissement massif déployé en 2024 exigera un recours à l'emprunt, ce dernier sera limité aux besoins effectifs de la collectivité.

Ces éléments permettent de contenir la hausse des frais financiers à +0,4 M€ :

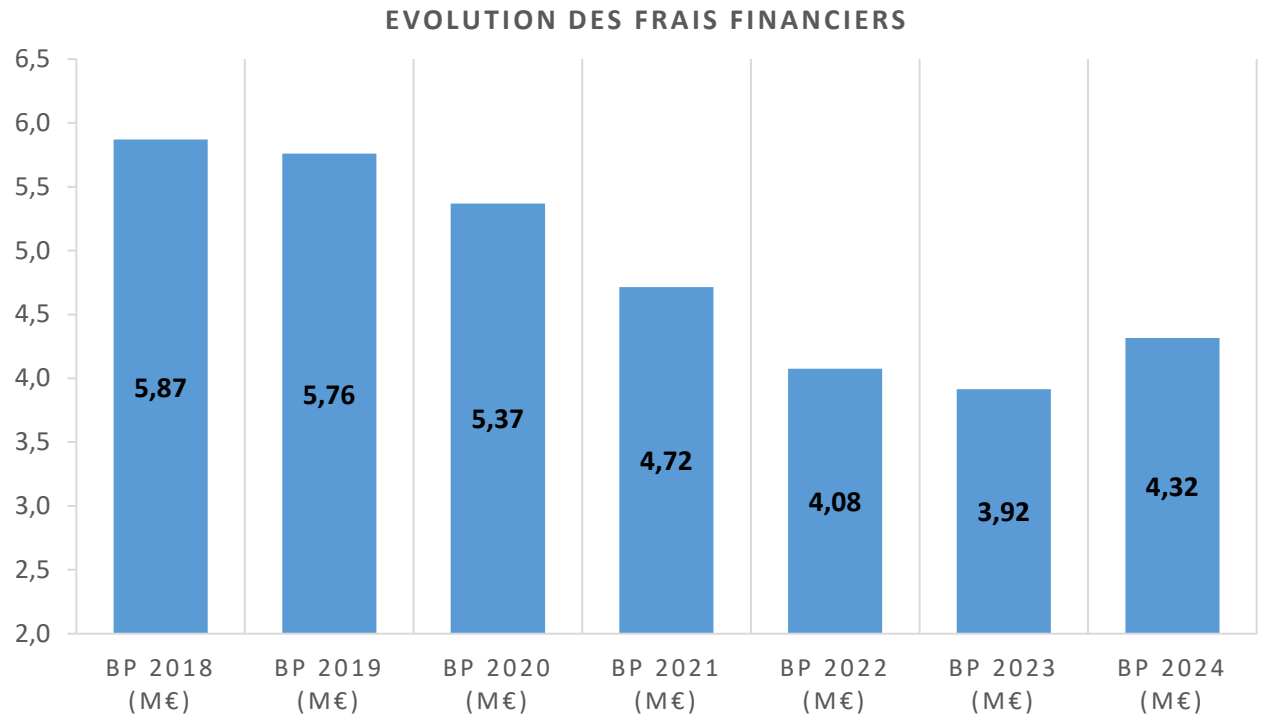

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 0,03 M€

Les charges exceptionnelles ressortent à 0,03 M€, pour couvrir les annulations de titres sur exercices antérieurs que la collectivité serait amenée à effectuer en 2024.

Chapitre 042 – Dépenses d'ordre : 10,9 M€

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 10,9 M€ dont :

- l'amortissement des immobilisations, qui constate la diminution de la valeur de bien au fil des années et est aussi une ressource permettant de contribuer à leur renouvellement : 3,4 M€ ;
- l'amortissement des subventions d'investissement accordées à nos partenaires en soutien de leurs projets d'investissements : 6,6 M€ ;
- l'étalement d'une indemnité de remboursement anticipé effectué en 2015 : 0,9 M€.

Enfin, la part libre d'autofinancement, qui s'élève à 18,1 M€ est elle aussi basculée vers la section d'investissement pour contribuer au financement des dépenses d'équipement de la Ville.

2.3 La section d'investissement

2.3.1 Un programme d'investissement ambitieux pour construire la ville de demain

La section d'investissement ressort à 108,2 M€ en 2024 dont 69,8 M€ seront consacrés aux dépenses d'équipement. Le Programme Pluriannuel des Investissements 2020-2028 atteint près de 400 M€, avec pour ambition de construite la ville de demain à travers 4 priorités :

- Mulhouse se transforme, en développant les mobilités douces, en favorisant la nature en ville et en transformant les quartiers ;
- Mulhouse protège, assure la sécurité des personnes et des biens, soutient les plus fragiles et agit contre la fracture numérique ;
- Mulhouse s'engage pour la transition écologique, soutient le dynamisme commercial et fait du citoyen un acteur de la cité ;
- Mulhouse s'épanouit aux côtés des familles, des jeunes et des aînés, en donnant la priorité à l'éducation, à la culture et au sport.

Désignation	**Montant des Autorisations de Programme 2020 - 2028**
Maintenance et efficacité énergétique du patrimoine	53,5 M€
Rénovation et mise aux normes du patrimoine	8,5 M€
Mulhouse Diagonales	4,7 M€
Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain	108 M€
Bien-être et mobilités douces	10,3 M€
Plan écoles	40 M€
Nature en ville et biodiversité	4,4 M€
Voirie, pistes cyclables, ouvrages d'art et cadre de vie	33,3 M€
Aménagement des équipements culturels et cultuels	15,4 M€
Aménagement des équipements sportifs	7,4 M€
Amélioration de l'habitat	4,8 M€
Projets d'aménagement et de développement	35,8 M€
Ville intelligente	3,7 M€
Mulhouse Grand Centre	12,7 M€
Opérations à solder - PPI précédente	0,9 M€
Investissements annuels (Maintenance, réparations, modernisation, mobilier, foncier, financiers, soit 6,1 M€ /an)	54,9 M€
TOTAL :	**398,3 M€**

2.3.2 Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les recettes permettant le financement du plan d'investissement 2024 :

	BP 2024
Autofinancement	26 059 368
Emprunts	49 192 609
Subventions d'équipement	11 782 054
Recettes financières	3 878 650
Dotations et fonds divers	5 800 000
Autres recettes	100 400
Mouvements d'ordre	11 401 919
Total recettes d'investissement	**108 215 000**

❖ *Autofinancement : 26,1 M€*

Le niveau d'épargne brute est anticipé à 14,2% des recettes réelles de fonctionnement en 2024, un niveau qui reste satisfaisant en dépit des menaces qui pèsent sur le budget des collectivités locales (inflation, taux d'intérêts, etc.). Pour rappel, le seuil de vigilance se situe autour de 10% des recettes réelles de fonctionnement.

❖ *Emprunts : 49,2 M€*

Un emprunt prévisionnel de 49,2 M€ maximum permet d'équilibrer la section d'investissement du BP 2024, mais celui-ci ne sera mobilisé qu'à concurrence du besoin de financement réel qui découlera des réalisations 2024.

❖ *Subventions d'équipement : 11,8 M€*

Le produit des amendes de Police est estimé à 1,6 M€ et 10,2 M€ sont attendus de la part de nos partenaires institutionnels au soutien des dépenses d'équipement de la Ville.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par financeur des subventions attendues de nos partenaires au BP 2024 :

	BP 2024 (M€)
Subventions Etat	5,8
Subventions Région	0,5
Subventions CeA	0,3
Subventions m2A	1,1
Subventions ANRU	2,2
Autres financeurs (AERM, ANS)	0,3
Produits des amendes de Police	1,6
Total subventions d'investissement	**11,8**

❖ *Recettes financières : 3,9 M€*

On trouve dans les recettes financières :

- le remboursement d'avances de trésorerie accordées par la Ville pour 3,4 M€ ;
- le remboursement des prêts accordés au personnel de la collectivité, budgété pour 0,1 M€ ;
- les produits de cessions d'actifs de la Ville, estimé à 0,4 M€.

❖ *Dotations et fonds divers : 5,8 M€*

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est une dotation destinée à assurer la compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supporte la collectivité sur ses dépenses d'investissement et qu'elle ne peut récupérer via les mécanismes fiscaux. Son montant est estimé à 5,4 M€ pour 2024. Par ailleurs, la Ville perçoit le produit de la Taxe d'Aménagement, lié aux travaux réalisés sur son territoire et soumis à des autorisations d'urbanisme. Cette taxe est attendue à 0,4 M€, stable par rapport à 2023.

❖ *Recettes d'ordre : 11,4 M€*

Les recettes d'ordre de la section d'investissement sont constituées :

- de la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement détaillées en page 19, qui constituent une ressource pour la section d'investissement ;

- d'écritures patrimoniales : acquisitions ou cessions de patrimoine à titre gratuit, bascules de frais d'études ou d'immobilisations en cours sur les comptes d'immobilisations définitifs.

2.3.3 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ressortent à 108,2 M€, dont 69,8 M€ de dépenses d'équipement :

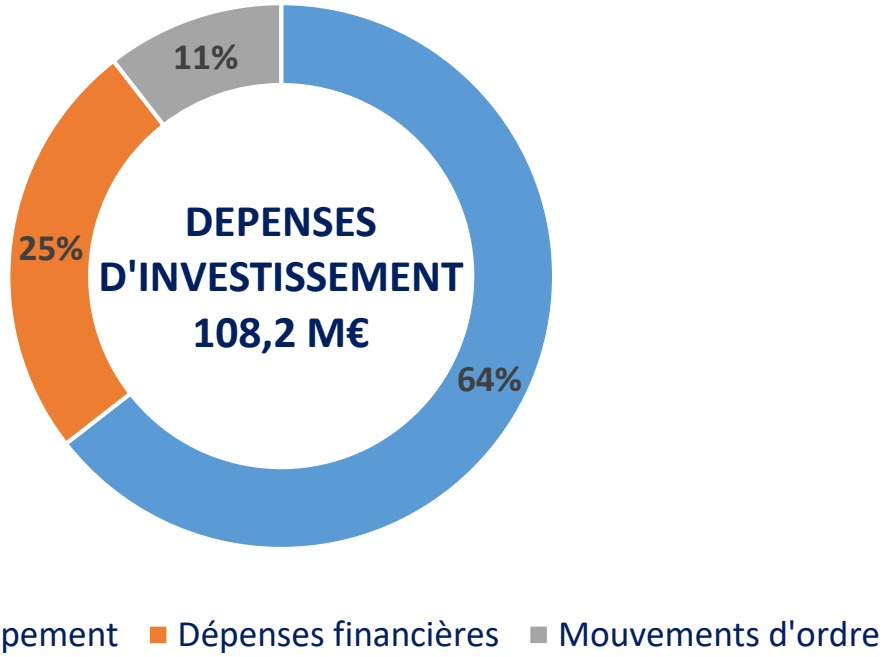

Les dépenses d'équipement : 69,8 M€

On y retrouve les investissements suivants :

- Pluriannuels (y compris subventions d'équipement).....63,6 M€

Il s'agit des opérations gérées en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (APCP). En 2024, ces opérations sont budgétées à 63,6 M€. Il s'agit du plafond des dépenses faisant partie du programme et qui pourront être décaissées en 2024.

- Investissements annuels en travaux..... 2,0 M€

- Investissements mobiliers.....2,2 M€

- Investissements fonciers..... 2,0 M€

❖ *Les investissements pluriannuels : 63,6 M€*

PLAN ECOLES	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO	9,100	
GROUPE SCOLAIRE COTEAUX 1	6,482	
GROUPE SCOLAIRE COTEAUX 2	5,726	
GROUPE SCOLAIRE COTEAUX 3	1,000	
MAINTENANCE SCOLAIRE	0,947	
ECOLES ACCESSIBILITE PMR	0,300	
COURS D'ECOLES	0,250	
GROUPE SCOLAIRE SELLIER	0,200	
ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO	0,200	
GROUPES SCOLAIRES COTEAUX - TRAVAUX ANNEXES	0,182	
MISE EN SURETE DES ECOLES	0,150	
MOBILIER SCOLAIRE	0,140	
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,100	
PREAUX ET ABRIS A VELOS ECOLES	0,090	
JEUX DE COUR	0,070	
ECOLES TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE	0,025	
TOTAL	**24,961**	

TRANSFORMATION ET RENOUVELLEMENT URBAINS	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
NPNRU BRIAND - AMENAGEMENT AXE BRIAND FRANKLIN ROOSEVELT SECTION MARCHE	1,843	
SUBVENTION CITIVIA PERICENTRE HABITAT ET AMENAGEMENTS: OPAH RU FONDERIE	1,400	X
DMC - RECONVERSION BATIMENT 62 ET AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS	0,984	X
ZAC GARE	0,938	X
AIDE AU LOGEMENT : ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	0,900	X
DMC - RECONVERSION BATIMENTS 59-60	0,800	
ANCIEN DROUOT AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS	0,682	
SUBVENTION CITIVIA ZAC FONDERIE	0,600	X
PROVISION RUDIC	0,281	X
DMC - ETUDES AMI FRANCE 2030	0,261	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU PRIVE - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	0,260	X
SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU PRIVE: OPAH RU FONDERIE	0,200	X
PERICENTRE NORD-LOCAL 59-61 BRIAND	0,200	
PERICENTRE NORD+ANRU - LOCAL 15 LAVOISIER MIROIR CITE GRAND ATELIER	0,200	
PROVISION NOUVEAU BASSIN	0,173	X
PERICENTRE SUD - AMENAGEMENT VILLAGE INDUSTRIEL FONDERIE	0,150	
ETUDES QUARTIERS FERTILES	0,150	
ETUDES AMENAGEMENT SITE DMC	0,125	
AIDE AU LOGEMENT : PERSONNES DE DROIT PRIVE	0,100	X
CONFINEMENT ESELACKER	0,078	
SUBVENTION CITIVIA POLE MEDICAL GUNSBACH	0,064	X
ETUDES DE ROUVELLEMENT URBAIN NPNRU: DALLES/ FOOD COURT	0,060	

TRANSFORMATION ET RENOUVELLEMENT URBAINS (Suite)	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
DALLE AMENAGEMENTS URBAINS LEGERS	0,055	
TOUS QUARTIERS AMO EXPERTISES PONCTUELLES	0,052	
DMC - SUBVENTION UHA AMI FRANCE 2030	0,050	X
PROVISION OPAH RU FONDERIE	0,042	X
DIAGNOSTIC CHEMINEES URBAINES	0,030	
ZAC FONDERIE	0,027	
COMMUNICATION OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	0,010	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT ACCESSIBILITE	0,005	X
TOTAL	**10,720**	

NATURE EN VILLE, MOBILITES DOUCES ET EFFICACITE ENERGETIQUE	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
MODERNISATION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	4,065	
PERICENTRE NORD - ROOSEVELT HORS QPV	1,611	
DMC - DEPOLLUTION CIMITEM	1,000	
MULHOUSE DIAGONALES BERGES DE L'ILL : AMENAGEMENT RIVE DROITE	0,750	
PLAN VELO	0,500	
PORTE DE BALE - BONNES GENS	0,500	
PIETONNISATION SECTEUR ARSENAL	0,451	
MULHOUSE DIAGONALES TERRASSES DU MUSEE: AMENAGEMENTS	0,400	
ESPACES VERTS MAINTENANCE	0,352	
RUE DE LATTRE DE TASSIGNY	0,350	
PATRIMOINE SCOLAIRE EFFICACITE ENERGETIQUE PLAN CLIMAT	0,300	
DMC - DEPOLLUTION COEUR DE SITE	0,300	
DMD - MOE ETUDES	0,266	
RUE DE METZ - PASTEUR	0,250	
PIETONISATION BERGES DIAGONALES	0,200	
BUDGET PARTICIPATIF	0,200	
MAINTENANCE TRANSITION ENERGETIQUE	0,188	
REEVALUATION COUT DEVELOPPEMENT MOBILITES DOUCES	0,150	
RENOVATION FEUX TRICOLORES ECONOMIE ENERGIE	0,120	
PLANTATION D'ARBRES	0,120	
COLMAR HUBNER - MERTZAU	0,120	
MULHOUSE DIAGONALES STEINBAECHLEIN : AMENAGEMENTS URBAINS	0,100	
ILOTS DE FRAICHEUR	0,100	
BATIMENTS COMMUNAUX RENOVATION ENERGETIQUE	0,094	
EFFICACITE ERNERGETIQUE - AUTOMATES ET TELEGESTION	0,075	
DECRET TERTIAIRE : ETUDES	0,071	
PLAN VELO - S422 DOMAINE PUBLIC ROUTIER	0,060	
BATIMENTS COMMUNAUX BORNES RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES	0,050	
MULHOUSE DIAGONALES : AMENAGEMENT QUAI DE L'ALMA	0,045	
MULHOUSE DIAGONALES : BUDGET PARTICIPATIF	0,040	
MULHOUSE DIAGONALES BERGES DE L'ILL : PASSERELLE	0,038	
PLAN VELO - AMENAGEMENTS DE PROXIMITE	0,030	
RABBINS PREISS - SYNAGOGUE	0,027	
SUBVENTION OPAC MISE AUX NORMES JEUX	0,020	X

NATURE EN VILLE, MOBILITES DOUCES ET EFFICACITE ENERGETIQUE (Suite)	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
DEMOLITION SITE PUPA	0,013	
DMD - AMENAGEMENTS CONCERTATION	0,007	
MULHOUSE DIAGONALES - SOUTIENT AUX ASSOCIATIONS	0,005	X
DMD - COMMUNICATION	0,005	
TOTAL	**12,973**	

VOIRIE	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
MAINTENANCE VOIRIE	2,185	
PARKING ET COUR DES MARECHAUX - RENOVATION	0,800	
RUES KLEBER, MANEGE, CORNEILLES	0,660	
AMENAGEMENTS URBAINS	0,613	
DEMOLITION- RECONSTRUCTION OUVRAGES D 'ART	0,400	
INVESTISSEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS	0,248	
PARKINGS EN OUVRAGE	0,200	
REFECTION DE CHAUSSEES	0,195	
RENOVATIONS DEVIATIONS RESEAUX INFORMATIQUES ET FIBRE OPTIQUE	0,128	
IMPLANTATION DE GARAGES A VELOS	0,120	
AMELIORATION SIGNALISATION ET SECURITE ROUTIERE	0,100	
EXTENSION BRANCHEMENTS ERDF	0,100	
ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART	0,100	
OUVRAGE D'ART COUBERTIN	0,100	
BOULEVARD DE LA MARNE	0,100	
MISE A NIVEAU DES PARKINGS	0,060	
EXTENSION RENOVATION BORNES AUTOMATIQUES	0,050	
AMENAGEMENT RUE LAENNEC - MANGENEY	0,046	
PLAN DE STATIONNEMENT	0,030	
TOTAL	**6,206**	

PATRIMOINE MUNICIPAL	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
FONDERIE UHA - PARTICIPATION TRAVAUX	0,500	X
MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX	0,368	
RELOCALISATION DE SERVICES	0,300	
INFORMATIQUE ET MOBILIER	0,275	X
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	0,270	
IMMEUBLES COMMUNAUX ACCESSIBILITE PMR	0,200	
MAINTENANCE CHAUFFERIES	0,197	
IMMEUBLES COMMUNAUX TRAVAUX SECURITE INCENDIE	0,150	
IMMEUBLE RUE DE BALLERSDORF	0,150	
TOUR DE L'EUROPE - REPRISE ETANCHEITE TOITS TERRASSES	0,150	
VIDEOSURVEILLANCE	0,130	
MAINTENANCE SOCIAL	0,090	
MODERNISATION HALLE DU MARCHE	0,078	
VILLE DES INTELLIGENCES - MAQUETTE 3D	0,060	
TOUR DE L'EUROPE - AMENAGEMENT PIED DE TOUR	0,060	
VILLE DES INTELLIGENCES - LOGICIELS	0,059	
HOTEL DE VILLE - FACADE	0,050	

PATRIMOINE MUNICIPAL (Suite)	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
VILLE DES INTELLIGENCES - JUMEAU NUMERIQUE	0,080	X
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS	0,074	X
IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR	0,046	
BATIMENT KMX MAINTENANCE	0,039	
TOTAL	**3,324**	

EQUIPEMENTS SPORTIFS	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
RENOVATION MONTAIGNE	1,749	
TERRAIN BASKET SCHOENACKER	0,335	
MAINTENANCE EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,315	
STREET PARK GARE	0,164	
INSTALLATIONS SPORTIVES FOOTBALL	0,150	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ASSOCIATIONS SPORTS ET JEUNESSE	0,065	X
EQUIPEMENTS SPORTIFS COTEAUX	0,020	
SALLE DE SPORTS MITTELWIHR	0,016	
TOTAL	**2,814**	

EQUIPEMENTS CULTURELS	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
FILATURE - AMENAGEMENT D'UN RESTAURANT	0,350	
BIBLIOTHEQUE GRAND RUE - LOCAUX DE CONSERVATION DES DOCUMENTS	0,350	
FILATURE GROSSE MAINTENANCE	0,250	
RESIDENCE D'ARTISTES DORNACH	0,200	
FILATURE AMENAGEMENTS SCENIQUES	0,200	
MAINTENANCE BATIMENTS CULTURELS	0,162	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	0,100	X
BIBLIOTHEQUE GRAND RUE AMENAGEMENT ACCUEIL	0,095	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT FILATURE MOBILIER ET MATERIEL	0,060	X
SUBVENTION D'EQUIPEMENT HEAR	0,060	X
CONSERVATOIRE : GROSSE MAINTENANCE	0,055	
ART URBAIN : REHABILITATION DE FRESQUES	0,050	
THEATRE ETUDE RENOVATION TOITURE	0,050	
TOTAL	**1,981**	

CULTES	BP 2024 (M€)	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
MAINTENANCE BATIMENTS CULTUELS	0,236	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT CULTES	0,242	X
TEMPLE ST-ETIENNE : PHASE 4 TOITURE	0,081	
TOTAL	**0,559**	

❖ *Les investissements annuels en travaux : 2 M€*

Il s'agit de dépenses d'équipement dont le coût est en-deçà de 0,3 M€ et qui peuvent être finalisées en une année. Le montant prévu au budget 2024 est fonction des propositions recueillies dans le cadre de la préparation budgétaire.

❖ *Les investissements mobiliers : 2,2 M€*

Ces dépenses permettent l'acquisition et le renouvellement de biens meubles nécessaire à la mise en œuvre des services publics : mobilier, matériel informatique et de communication, véhicules, etc.

❖ *Les acquisitions foncières : 2 M€*

Les principales acquisitions projetées en 2024 sont les suivantes :

- Ilot 12 rue Jean Jacques Henner : 0,25 M€ ;
- 128 avenue de Colmar : 0,1 M€ ;
- 1, rue Bonbonnière : 0,13 M€ ;
- 7-9 rue Schlumberger : 0,53 M€ ;
- Préemptions dans le cadre des opérations de renouvellement urbain : 1 M€.

❖ *Les dépenses financières : 27 M€*

DEPENSES FINANCIERES	BP 2024 (M€)
REMBOURSEMENT DE DETTE	21,60
ECHELONNEMENT ACQUISITION FONCIER DMC	1,25
AVANCE DE TRESORERIE MGC / RUDIC	2,00
AVANCE DE TRESORERIE PARKINGS SILO GARE / FONDERIE	1,15
AVANCE DE TRESORERIE REUSSITE EDUCATIVE	0,30
AUGMENTATION DE CAPITAL CITIVIA SEM	0,12
PARTICIPATION AU CAPITAL FONCIERE DE REDYNAMISATION COMMERCIALE	0,50
PRETS AU PERSONNEL POUR LE LOGEMENT	0,10
DIVERS	0,03
Total	**27,05**

En conclusion et au regard des prévisions budgétaires détaillées dans ce rapport, la capacité de désendettement prévisionnelle s'établit à 8 années au budget primitif 2024. Il s'agit d'un des principaux ratios permettant de déterminer la solvabilité d'une collectivité territoriale, avec un seuil de vigilance placé à 10 ans.

3. Le budget annexe des Pompes Funèbres

Les budgets annexes, distincts du budget principal mais votés par l'assemblée délibérante, sont obligatoirement établis pour les services publics locaux industriels et commerciaux. Ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer précisément le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer ses comptes.

Le service extérieur des pompes funèbres revêt le caractère de SPIC depuis 1998, en vertu d'un avis rendu par le Conseil d'Etat en date du 19 décembre 1995. Le budget annexe pompes funèbres de la Ville de Mulhouse retrace depuis les activités de crémations, creusement de tombes et locations de chambres funéraires. Les ressources générées par ces activités doivent permettre de financer les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ce service public, ainsi que le renouvellement et l'amélioration des équipements.

3.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 336 000 €. Les dépenses de fonctionnement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	BP 2023	BP 2024
Energie	132 000	182 000
Rémunération de travaux, fournitures et services extérieurs	419 950	386 200
Frais de personnel	483 000	500 850
Frais financiers	13 000	13 000
Autres charges de gestion courante	1 050	950
Charges exceptionnelles	1 000	1 000
Autofinancement	16 720	18 500
Dépenses d'ordre	227 280	233 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 294 000**	**1 336 000**

L'équilibre budgétaire est assuré par les recettes suivantes :

Recettes	BP 2023	BP 2024
Crémations	1 004 600	1 004 380
Creusement de tombes	30 000	30 000
Location de chambres funéraires	160 180	200 000
Travaux sur sépultures	18 000	24 000
Vente de monuments funéraires	6 000	7 400
Autres recettes	75 220	70 220
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 294 000**	**1 336 000**

3.2 La section d'investissement

En 2023, le budget prévoit 0,25 M€ de dépenses d'investissement, dont 0,21 M€ de dépenses d'équipement. Celles-ci permettront :

- d'assurer la maintenance des installations : 0,22 M€ ;
- de renouveler le matériel technique, l'outillage et le mobilier : 0,03 M€.

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- l'autofinancement : 0,02 M€ ;
- l'amortissement des immobilisations : 0,23 M€.